

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 15 janvier 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 9 janvier 2024, s’est réuni salle du Conseil en Mairie de Vatan sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe METIVIER.

Présents : MÉTIVIER Philippe, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Délégations : FOURRÉ Frédérique à MALASSINET Alain, MAILLET Cécile à BAILLY Michèle, MANDEL Aurélien à CHEBENAT Jean-Michel, CANOREL Stéphanie à MÉTIVIER Philippe, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

Assistaient également à la réunion : GARDETTE Olivier, Directeur Général des Services, ALBRAND Céline, agent du service administratif.

A été nommé secrétaire de séance au vu de l’article L2121-15 du CGCT, FORBEAU Patrice.

Ressources humaines : n°2024.01.03 : Création d’un emploi permanent

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique territoriale,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les besoins de service nécessitent la création d’un emploi permanent pour le poste de Directeur Général des Services,

Considérant que l’accomplissement de ces missions relèvent du cadre d’emplois des Rédacteurs Territoriaux,

Considérant qu’il y a lieu d’ajouter un groupe pour les catégories B à la suite de la réorganisation des services,

Le Maire souhaite recruter un agent au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe sur le poste de Directeur Général des Services à la suite de l’appel de candidatures émis.

Le Maire propose la création d’un emploi permanent de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe afin que le recrutement puisse avoir lieu à compter du 01.02.2024 pour exercer les fonctions de Directeur Général des Services.

L’emploi n°29 créé est à temps complet pour une durée de 35 heures et les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

N°	Poste	CAT	Durée De Service	Filière	Service	Pourvu (P) / Non pourvu (NP)
2	Attaché Principal	A	35h00	Administrative		NP
3	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	35h00	Administrative	Communication	P
4	Rédacteur	B	35h00	Administrative	Secrétariat	P
5	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35h00	Administrative	Comptabilité	P
6	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	35h00	Administrative	RH	P
7	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	35h00	Administrative	Etat Civil	P

11	Agent de maîtrise	C	35h00	Technique	Technique	P
12	Agent de maîtrise	C	35h00	Technique	Technique	P
13	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35h00	Technique	Espaces Verts	P
16	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	35h00	Technique	Espaces Verts	P
17	Adjoint Technique	C	35h00	Technique	Technique	P
19	Adjoint Technique	C	35h00	Technique	Technique	P
20	Adjoint Technique	C	35h00	Technique	Espaces Verts	P
21	Adjoint Technique	C	35h00	Technique	Espaces Verts	P
23	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	35h00	Technique	Technique	P
24	Adjoint Administratif	C	17h30	Administrative		NP
25	Adjoint Technique	C	35h00	Technique	Technique	P
26	Chef de Projet	C	17h30	Administrative	PVD	P
27	Adjoint Technique	C	17h30	Technique	Pôle entretien	P
28	Adjoint Administratif	C	35h00	Administrative	Urbanisme	P
29	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	35h00	Administrative	DGS	P

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens :

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le tableau de référence du RIFSEEP au vu du recrutement du DGS sur le grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe en ajoutant un groupe dans la catégorie B comme indiqué ci-dessous :

Catégorie B			
Rédacteur, Technicien, Animateur			
GROUPE	EMPLOIS	IFSE Montant maximal annuel	CIA Montant maximal annuel
Groupe 1	DGS	17 480	2 380
Groupe 2	Responsable de service	8 800	2 000
Groupe 3	Référent de service Gestionnaire de dossiers particuliers	8 748	950

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le 16/01/24

ID : 036-213602303-20240115-2024_01_03-DE

- **Accepte** la création d'un emploi permanent de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe,
- **Accepte** la modification du RIFSEEP,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe METIVIER

Le secrétaire de séance,
Patrice FORBEAU

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.